

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, tenue le 21 septembre 2009 à 19h00 au Centre Administratif, sous la présidence de la mairesse, Madame Clémence Le May.

Sont présents : les conseillers:

Marcel Deneault
Hugues Girouard
Michel Laroche
Stéphane Bilodeau
Claude Michaud

et la directrice générale, Madame Francine Moreau.

Madame la conseillère Louise B. Gosselin est absente.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée après la prière d'usage.

Cette séance est tenue suite à la réquisition de Madame Clémence Le May, mairesse et qu'un avis de convocation a été remis de main à main aux personnes concernées, vendredi le 18 septembre 2009 entre 11 et 12 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Dépôt et acceptation des soumissions publiques pour les travaux de réfection sur l'Avenue Pie X.
3. Mandat à la firme LVM Technisol pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux relativement aux travaux de réfection sur l'Avenue Pie X.
4. Autorisation à signer les servitudes requises dans le projet de réfection de l'Avenue Pie X sur les lots 30-8, 30-9, 30-10 et 29-3 du cadastre du Village d'Arthabaskaville.
5. Période de questions.
6. Clôture de la séance.

2009-09-167

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est unanimement résolu que l'ordre du jour ci-avant décrit soit adopté tel que présenté.

Adopté.

2009-09-168

Dépôt et acceptation des soumissions publiques pour les travaux de réfection sur l'Avenue Pie X

Suite à l'ouverture des soumissions qui a eu lieu mardi, le 15 septembre 2009 à 14 heures, la directrice générale dépose les deux soumissions reçues :

	MONTANTS
SINTRA (CENTRE-DU-QUÉBEC)	399 292,50\$
PAVAGE VEILLEUX (1990) INC.	387 973,65\$

Les deux soumissions présentées sont conformes au devis.

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu à l'unanimité;

Que la Municipalité retienne les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Veilleux (1990) inc.) pour réaliser les travaux de resurfaçage, tel que demandé à l'intérieur du document d'appel d'offres.

Que le Conseil décrète des travaux de pavage pour une somme totale de 387 973,65\$ incluant les taxes.

Que pour défrayer cette immobilisation, le total de la dépense sera affectée à même les revenus, tel que convenu lors de l'adoption du budget.

Que la mairesse, Madame Clémence Le May et la directrice générale, Madame Francine Moreau, soient autorisées à signer le contrat à intervenir pour et au nom de la municipalité.

Adopté.

2009-09-169

Mandat à la firme LVM Technisol pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux relativement aux travaux de réfection sur l'Avenue Pie X

Une estimation des coûts relativement au contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de resurfaçage sur l'Avenue Pie X, que le Conseil entend réaliser est présentée par la firme LVM Technisol. Selon les ingénieurs responsables du projet, il serait avantageux pour la Municipalité de s'assurer de la qualité des matériaux.

En conséquence, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu à l'unanimité;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska mandate la firme de laboratoire LVM Technisol pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux utilisés relativement aux travaux de resurfaçage pour un montant estimé de 5 500,00\$ plus les taxes.

Que la Municipalité autorise une dépense maximale de 5 500,00\$ plus les taxes applicables selon les estimations des coûts présentées par la firme de laboratoire LVM Technisol en date du 21 septembre 2009.

Adopté.

2009-09-170

Autorisation à signer les servitudes requises dans le projet de réfection de l'Avenue Pie X sur les lots 30-8, 30-9, 30-10 et 29-3 du cadastre du Village d'Arthabaskaville

La directrice générale dépose le projet de servitude fait par M^e Marie-Claude E. Côté concernant les lots 30-8, 30-9, 30-10 et 29-3 du cadastre du Village d'Arthabaskaville.

Le projet de servitude concerne quatre propriétés et consiste à un droit d'empiéter sur les parcelles décrites au contrat pour le pavage du chemin public ainsi que pour constituer le bas-côté de la route de l'Avenue Pie X.

Les propriétaires concernés ont été consultés et acceptent de signer avec la Municipalité le dit projet de servitude.

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu à l'unanimité d'autoriser, Madame Clémence Le May et la directrice générale, Madame Francine Moreau, à signer la servitude à intervenir pour et au nom de la municipalité.

Adopté.

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2009-09-168 et 2009-09-169.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour du mois de septembre 2009.

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

2009-09-171

Clôture de la séance

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu que la séance soit close.

Adopté.

Clémence Le May,
Mairesse

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

